

## Faites valoir vos droits ! Pour résister !

Depuis un certain temps, des demandes d'informations de la part des agents sur les autorisations d'absences nous sont régulièrement remontées. On distingue deux catégories d'absences.

### Autorisations d'absence de droit (à demander au chef d'établissement)

- Maternité : 1 heure par jour à partir du 3e mois
- Naissance : 3 jours dans une période de quinze jours entourant la naissance
- Paternité : 11 jours consécutifs dans une période de 3 mois
- Enfants malades (- de 16 ans) : 12 jours fractionnés ou 15 jours consécutifs
- Avant l'épreuve écrite d'un concours : 2 jours avant le début de la première épreuve
- Formation syndicale : 12 jours

### Autorisations facultatives accordées par le chef d'établissement :

- Mariage et PACS : 5 jours ouvrables
- Maladie grave du conjoint : 3 jours
- Décès (conjoint, père, mère, enfant) : 3 jours ouvrables plus délai de route de 48 h
- Rentrée scolaire : facilités d'horaire accordées aux parents
- Déplacement à l'étranger pour raisons personnelles : autorisations à demander au chef d'établissement

Une journée d'absence se substitue à une journée de travail et ne saurait donner lieu à la mise en oeuvre d'une activité journalière dans l'établissement avant ou au retour de l'agent.

### Vive la laïque !

Une autorisation d'absence peut être accordée à l'occasion des principales fêtes religieuses :

- Catholiques et protestantes : 6 jours (= calendrier légal)
- Orthodoxes : 3 jours (06/01/07-06/04/07 et 17/05/07)
- Arméniennes : 2 jours (06/01/07 et 15/02/07)
- Musulmanes : 4 jours (31/12/06-31/03/07-13/10/07 et 20/12/07)
- Juives : 3 jours (13 et 14/09/07 et 22/09/07)
- Bouddhistes : 1 jour (03/05/07)

Comme nous pouvons le constater, les congés pour décès, mariages (...) sont soumis au bon vouloir des chefs d'établissements. Ne comptez pas trop sur leur " bon cœur " pour vous accorder ces autorisations d'absences, comme nous l'avons vu récemment dans un lycée du département, où une journée a été généreusement accordée pour un décès et non pas les trois jours prévus, car ce décès s'est malheureusement produit en fin de congé.

## Bulletin d'adhésion 2006 - 2007

Nom : .....

Prénom : .....

Actif(ve)                      Retraité(e)

Temps complet              Temps partiel              Quotité : .....

Grade précis (ex : OEA, PE direct. d'école, Insti., MA, PLP1, Certifié(e), Stagiaire, MI-SE, Administratif...) .....

Adresse personnelle : .....

Tél. : .....                      E mail .....

Fonction et adresse établissement : .....

Montant de la cotisation annuelle : .....

Mode de paiement :

chèques à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation dans mon école/établissement

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : .....                      Signature .....

Partie à découper et à renvoyer à l'adresse suivante :

SUD éducation 29 : 2 rue Amiral Nielly -29200 Brest

Directeur de la publication : PY Cuzon  
Imprimé par nos soins  
n° de CPPAP 0409S 05227

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
de 600 € à 900 €	15 €
900 €	45 €
980 €	53 €
1060 €	62 €
1140 €	70 €
1220 €	78 €
1300 €	87 €
1380 €	96 €
1460 €	106 €
1540 €	117 €
1620 €	128 €
1700 €	140 €
1780 €	151 €
1860 €	164 €
1940 €	176 €
2020 €	190 €
2100 €	204 €
2180 €	218 €
2260 €	233 €
2340 €	248 €
2420 €	264 €
2500 €	280 €
2580 €	296 €
2640 €	311 €
2720 €	329 €
2800 €	347 €
2880 €	365 €
2960 €	385 €
3040 €	405 €
3120 €	425 €

Dispensé de timbrage **Brest CTC**

**éducation** SUD **29** **PRESSÉ** DISTRIBUÉE **LA POSTE**

2, rue Amiral Nielly  
29200 Brest

**Solidaires** Union Syndicale

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 2 Av. Y. Thépot, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net **Permanence Quimper**, mardi 14H-17H, **Brest**, mardi 13H-17H, jeudi 10H-17H

déposé le  
23/03/07

mars 2007 numéro 69

# Pourquoi faut-il défendre le service public ?

## Politique libérale et de privatisation

Des services publics de l'énergie privatisés malgré les promesses de tous, des hôpitaux où la rentabilité fait loi, un système éducatif privé encore de plus de 5 000 postes à la rentrée prochaine, une politique des transports irresponsable, la persistance et le développement de l'emploi précaire dans tous les secteurs de la fonction publique : la casse du service public est le résultat des suppressions de sites, de postes, des restructurations, d'une politique de développement de l'emploi précaire.

## Un formidable outil de lutte contre les inégalités

Le service public fait une large place à la redistribution sociale et territoriale à travers ses principes : continuité et accessibilité des services rendus aux usagers, égalité de traitement, péréquation tarifaire, obligation de fourniture, souci de la qualité des prestations, minimisation des coûts pour la collectivité, etc. Les besoins fondamentaux de tous les individus doivent être satisfaits : telle est la conception qui fonde son utilité sociale. Le service public n'est

donc pas simplement prestataire de biens et de services mais aussi producteur de lien social et de citoyenneté.

D'où l'attachement des citoyens à la notion d'un service public qui remplit ses missions d'égalité et de solidarité. Que ce soit EDF ou GDF, La Poste ou l'Education nationale, la SNCF ou l'hôpital, les citoyens font confiance au service public, et se montrent globalement satisfaits de la qualité du service rendu, de la disponibilité des agents, des compétences économiques et technologiques des entreprises publiques.

**Absent de la campagne électorale, et néanmoins attaqué de toutes parts, le service public a besoin d'être défendu. Cela implique deux choses. D'une part, s'opposer à la marchandisation des besoins fondamentaux des personnes. D'autre part, revendiquer le droit d'être traité comme un citoyen à part entière au lieu d'être assimilé à une cible commerciale.**

# Le service public est l'affaire de toutes et tous

Après les transports, les communications et l'énergie déjà en partie privatisés, la santé, l'éducation, la culture sont-elles destinées à devenir des marchandises comme les autres ? La privatisation au-delà des 50 % de France Télécom, celle annoncée d'EDF-GDF, le désengagement de l'Etat dans le secteur sanitaire et social et les privatisations larvées par les différentes décentralisations poursuivent les mises en cause des services publics. Les conséquences en sont malheureusement connues et trop nombreuses pour être toutes citées: 15 000 morts supplémentaires pendant la canicule, les accidents des chemins de fer en Grande-Bretagne, des millions de personnes privées d'électricité aux USA, au Canada, en Italie, en Suède, la dislocation de la cohésion sociale dans de nombreuses banlieues abandonnées des services publics...

## La résistance s'organise

Mais, dans le même temps, des mobilisations s'organisent (contre la décentralisation de l'Education nationale par exemple), une opposition des élus de petites communes se manifeste à propos de la fermeture programmée des bureaux de poste..., sans oublier toutes les résistances des personnels de ces services qui se manifestent au quotidien. Dans ce contexte, la mise en cause du droit de grève n'est pas le fruit du hasard; elle vise à tuer dans l'œuf ces résistances et mobilisations, à supprimer toute défense

des services publics par leurs salariés.

Ces défenses et résistances expriment toutes l'exigence de passer d'une simple défense à l'identique des services publics (aujourd'hui bien mal en point) à des propositions pour leur renouvellement.

Ceci passe, en premier lieu, par la réaffirmation de la nécessité, pour toute société, de l'intérêt général et d'une tentative de sa définition, tant le libéralisme (notamment dans l'Union européenne) a mis cette notion à mal. Il convient ensuite, à la lumière de l'Histoire, de redonner sens au rôle des services publics. Parce qu'outils de l'intérêt public, les services publics répondent aux besoins et aux droits de l'usager-consommateur-citoyen. Ceci signifie, notamment, de dessiner de nouvelles formes de démocratie, de fonctionnement...

## Menaces sur les services publics

Au niveau européen, les services publics en réseau, dits "services d'intérêt économique général", sont considérés comme des activités économiques et sont donc soumis, pour la Commission, aux règles relatives au marché intérieur. C'est dans ce cadre que le processus de déréglementation, commencé dans les télécommunications, s'est étendu aux autres secteurs (poste, rail, énergie). Mais les autres services publics, dits "services d'intérêt général", sont aussi menacés.

Ainsi, dans son rapport sur les services d'intérêt général fait à l'occasion du Conseil

européen de Laeken à la fin de l'année 2001, la Commission indique qu'il n'est "pas possible d'établir a priori une liste définitive de tous les services d'intérêt général devant être considérés comme non économiques".

Toute activité pourrait être considérée comme activité économique, et donc être soumise au droit de la concurrence et aux règles du marché unique. Il pourrait en être ainsi de l'éducation, de la santé et, plus généralement, de la protection sociale, mais aussi de certaines activités régaliennes de l'Etat comme la sécurité publique.

## AGCS et OMC rôdent toujours

La poursuite des négociations sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Alors que les directives européennes ont largement anticipé le résultat de ces négociations en déréglementant les services publics en réseau, les autres services publics sont directement concernés par le processus initié par l'AGCS qui vise à les transformer en simples marchandises régies par les lois du commerce. Ainsi, ces services publics sont pris dans un mécanisme infernal: pouvant être considérés comme une "activité économique", ils sont soumis, au niveau communautaire, au droit de la concurrence et peuvent être considérés comme de banals objets commerciaux dans le cadre de l'OMC. La boucle est bouclée!

## Tour d'horizon : en brèves...

### La poste et les petites publications

Chaque mois Sud éducation 29, comme tant d'autres, envoie son journal par un système de routage défini par La Poste. Pourtant ce parcours assez simple il y a quelques années n'a cessé de se compliquer.

Pour un envoi, il suffisait autrefois d'une adresse, le travail de tri étant effectué par les facteurs. A cette adresse il faut maintenant ajouter le code de tournée facteur. Pour se le procurer deux solutions; soit investir dans un logiciel très onéreux, soit téléphoner à La Poste du lieu de résidence de la personne à qui on veut écrire. Imaginer la somme de travail!

Nous tirons environ à 1 200 exemplaires; après l'écriture, la mise en page, le pliage et l'étiquetage, il faut ajouter le tri. On peut toujours choisir de déposer nos journaux au centre

de tri sans les trier mais ceci risque de nous coûter très cher. L'autre solution que nous choisissons est de les trier nous mêmes par commune du département.

La dernière nouveauté est que La Poste nous demande de fournir avec ces journaux triés un état de la répartition, précisant combien de journaux nous envoyons par commune afin de nous contrôler.

Nous passons sur certains détails car lors de chaque dépôt de journaux de nouvelles contraintes nous sont imposées. Tout cela peut paraître anodin mais dissimule la volonté de la direction de La Poste de faire du tort au petit routage qui n'est en rien rentable. Ce sont maintenant les militants qui assument gratuitement le travail qu'on enlève aux postiers.

ÇA BOUGE AVEC LA POSTE !!!

DESORMAIS  
FAUT TRIER  
SOI-MÊME POUR  
POSTER SON COURRIER !



## Juste pour rire

Avant, j'étais directeur d'école dans une petite commune du littoral. Régulièrement, je me rendais à la Poste, avec grand plaisir. L'employée m'accueillait avec le sourire, on avait même le temps de bavasser, en regardant les bateaux dans l'Aber Wrach.

Maintenant, je suis directeur d'école dans une commune un peu plus grande. Restriction de personnel à la Poste. L'employée stressée n'a plus le temps de discuter. Nos rapports se résument aux recommandations qu'elle me donne pour lui faciliter le boulot.

Chaque semaine, je repousse ce moment où je me rends à la Poste. Avant d'aller déposer l'argent de la tombola, je ne dois pas oublier de pré remplir le bordereau des chèques, de ranger les billets par 10 (tous dans le même sens), de faire les rouleaux de 1 et 2 euros..., de compter le tout ....

Bref, une heure trente de boulot. Du temps en moins pour d'autres occupations plus intéressantes mais, il est vrai, du temps gagné par la Poste.

Aujourd'hui, elle m'a grondé: je n'avais pas contresigné les chèques et noté le numéro de CCP à l'arrière.

J'espère que la prochaine fois, j'aurai tout bon.

Je lutte. Solidarité avec les camarades de la Poste.

Hervé Demarquet

## Appel au privé pour une ligne ferroviaire française

La future ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux va être financée, pour la première fois en France, sous forme d'une concession au secteur privé. L'avis d'appel à candidatures pour la future ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux, la première à être financée sous forme d'une concession au secteur privé sur le réseau national français, a été publié jeudi 1er mars au Journal officiel de l'Union européenne.

"C'est la première fois en France que ce type de partenariat public-privé (PPP) sera proposé pour la construction d'une ligne à grande vitesse", fait valoir Réseau ferré de France, propriétaire du réseau, dans un communiqué.

Le titulaire du PPP assurera "la conception, la construction, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le financement du projet à ses risques. En contrepartie, il disposera des recettes produites par l'exploitation de la ligne", explique le gestionnaire du réseau.

La durée de la concession n'est pas encore fixée car elle dépendra des projets des candidats mais ne pourra dépasser 65 ans, a expliqué une porte-parole de RFF.

L'appel à candidatures sera suivi d'un appel d'offres au deuxième semestre 2007, pour une signature de contrat au deuxième semestre 2008, rappelle le réseau dans son communiqué.

Tours-Bordeaux, qui fait partie du projet de liaison à grande vitesse baptisé "Sud Europe Atlantique" (SEA), pourrait voir le jour en 2016 et coûter 4,9 milliards d'euros, selon le ministère des Transports.

La SEA sera la première LGV financée par un partenariat public-privé sur le réseau national mais d'autres projets ferroviaires sont prévus sous cette forme: la liaison CDG Express qui devrait relier vers 2012 Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle, pour une mise en service début 2009 ou encore le contournement de Nîmes et Montpellier.

Les travaux de la liaison à grande vitesse Perpignan-Figueras (Espagne) ont été lancés en 2004 sous forme d'une concession internationale.

A l'intérieur des frontières, les PPP sont autorisés dans le secteur ferroviaire depuis la loi du 5 janvier 2006. La procédure a été utilisée pour la première fois en décembre avec un appel à candidatures pour remplacer le système de télécommunications ferroviaires.

## Non à la privatisation de l'ANPE

Les agents de l'ANPE seront en grève le 29 mars prochain pour dénoncer le démantèlement programmé du service public de l'emploi.

Un décret actuellement examiné par le Conseil d'Etat, permettrait à l'ANPE de vendre certaines de ses prestations ( tests de recrutement,

bilans de compétence, ateliers de recherche d'emploi) ou de filialiser cette activité en faisant appel à des entreprises privées. La privatisation du service public de l'emploi est en marche.

Cette dérive vient se rajouter à la dissimulation et à la manipulation des chiffres déjà dénon-

cées par deux administrateurs de l'Insee qui estiment à 9,5% et non 8,7% le véritable taux de chômage. Ce chiffre correspondant à la définition de "demandeur d'emploi" du BIT, c'est-à-dire à ceux qui, quand on les interroge, se déclarent à la recherche d'un emploi, qu'ils soient inscrits ou non à l'ANPE.

LA PRIVATISATION  
D'UNE ENTREPRISE  
PUBLIQUE ÇA SE FAIT  
TOUJOURS EN  
2 TEMPS:

CAC 40  
€

(A) ON MET DES  
CAPITAUX DEDANS...

(B) ON FOUT TOUT  
LE MONDE DEHORS!



## EPEP : une certaine fin de l'école ?

Le décret concernant les EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) envisage une refonte complète de l'école publique, et contrairement à ce qui est présenté comme une simple mutualisation des moyens financiers, cette refonte engage bien une modification considérable du fonctionnement de l'école (qu'il s'agisse de la question de l'autonomie, du financement, du recrutement des personnels...).

Ce projet pourrait conduire à terme à une remise en cause des statuts des fonctionnaires et donc à une totale dénationalisation du service public, ce que nous dénonçons.

### Contre le démantèlement

Au nom de la "mutualisation des moyens", on feint d'ignorer l'état actuel de l'école, la difficulté à y apprendre et à y enseigner, pour imposer une "rationalisation" baptisée "mutualisation". Elle signifiera, à très court terme, l'affectation des personnels sur "Etablissement" et donc la mobilité

pour tous. Dans certains endroits on tentera de "mutualiser" l'inexistant. Des écoles réaliseront des prouesses, le don de soi sera le moteur de la chose. Et de l'IA jusqu'au ministre on parlera du formidable investissement des enseignants... pour mieux faire oublier le désinvestissement de l'Etat.

Pour Sud éducation, ce décret n'est pas négociable. La "mutualisation" et l'habillage pédagogique ne doivent pas nous cacher la véritable nature de l'attaque portée à l'école publique et à son caractère national et laïque. La "territorialisation" au nom de la décentralisation, c'est le désengagement de l'Etat avec, au bout, une gestion sous pression locale et hiérarchique qui fera toujours plus d'économies budgétaires pour une école inégalitaire. Contre cette attaque, des initiatives unitaires se mettent en place dans plusieurs départements.

Pour mieux comprendre, reportez-vous au tableau comparatif entre l'école "actuelle" et les EPEP.

Avec la décentralisation des TOS, une faille était ouverte : en désengageant l'état au profit des collectivités locales, ces dernières ont acquis la possibilité de gérer les missions des TOS - ce qui signifie que celles-ci peuvent être confiées à des entreprises privées.

Mais si ce processus de privatisation, rendu possible par la loi de décentralisation, n'osait jusqu'à présent que s'infiltrer par la fenêtre, il n'hésite pas aujourd'hui à passer par la grande porte. Et c'est dans le Loiret que ça se passe : en effet, un contrat de partenariat public-privé vient d'être signé par le Conseil général du Loiret avec deux entreprises privées, Sogea Nord-Ouest, filiale de Vinci Construction, et Aufixip, appartenant au groupe Crédit Agricole, pour "le financement, la construction et la maintenance" d'un nouveau collège situé à Villemandeur. Et le contrat précise que Sogea Nord-Ouest se voit confié pendant (dans un premier temps) dix ans les tâches "d'entretien, maintenance, exploitation, gardiennage, nettoyage des locaux, gestion des déchets, entretien des

## La privatisation au grand jour

espaces verts, gestion des fluides." En clair, cela signifie qu'une fois le collège construit, l'intégralité des missions des TOS sera confiée à des entreprises privées. Cette première dans l'Education nationale a été saluée par les signataires du contrat et les médias libéraux, qui se félicitent que le Loiret soit en avance dans le recul social.

D'après Sud éducation Loiret (pour consulter l'article complet, rendez-vous sur le site de la fédération Sud Education : [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org))

## Vers la fin de la gratuité des facs ?

La route conduisant à la privatisation d'un service public est connue : on commence par miner son fonctionnement en amputant ses budgets ; on continue en invoquant la liberté et l'abondance que procurerait à ce service dégradé, "en retard", son entrée dans l'univers de la concurrence. On casse pour devoir "réformer", réforme rimant, dans le cadre de l'éducation et de la santé, avec fin de la gratuité.

Aux États-Unis, où le prix des études supérieures est souvent prohibitif, les chaires universitaires portent le nom des entreprises privées qui les financent (ainsi Mme Laura Tyson, ancienne conseillère économique du président Clinton, fut ensuite "professeur Bank of America" à la business school de l'université de Berkeley). Une pratique de ce genre ne tardera peut-être plus à se généraliser en France. Paris-Dauphine a ouvert la voie, l'Institut politique de Paris vient de l'emprunter : pourtant public et largement financé par l'Etat, Sciences Po a récemment fait appel à la générosité de ses anciens élèves.

Faut-il que les détenteurs des plus grosses fortunes, qui possèdent déjà les principaux moyens d'information et de communication, déterminent désormais les priorités de l'enseignement

et de la recherche ? Pour le Collège de France la réponse semble entendue, puisqu'il vient de créer sa première chaire entièrement financée par des fonds privés, ceux de la Fondation Bettencourt Schueller (Mme Bettencourt, héritière du fondateur de L'Oréal, compte au nombre des principales fortunes de France). Le titulaire de cette chaire est le patron d'une entreprise de biotechnologie cotée en Bourse...

### Ce qu'ils en pensent...

*Concernant l'université, M. Nicolas Sarkozy n'a pas dissimulé ses intentions : "Il faut donner de l'autonomie et de la liberté à nos universités afin qu'elles puissent s'adapter et gagner en réputation et en attractivité. Il faut leur permettre d'accéder à des financements innovants, y compris privés."*

*Parlant de "dynamiter" le système universitaire, l'ancien ministre socialiste Dominique Strauss Kahn lui a fait écho : "Pour moi, il n'y aurait pas de scandale à ce que la chaire de physique nucléaire de Paris-VI soit financée par EDF, si EDF trouve que c'est bon pour son image."*

# Et l'éducation nationale, dans tout ça ?

## Orientation scolaire : un service de moins en moins public...

Derrière les effets d'annonce du gouvernement qui appelle à une grande réforme des services de l'Orientation scolaire se cache une nouvelle attaque contre le service public : regroupements ou fermetures de CIO, suppressions de postes administratifs, recrutement des Conseillers d'orientation psychologue divisé par 5 depuis 2003, baisse des frais de déplacement, privatisation progressive de l'ONISEP...

□ Pour les élèves et étudiants, l'accès à l'information et au conseil en orientation est de plus en plus difficile.

□ Pour les enseignants et les personnels administratifs, sur qui se reportent de plus en plus les tâches d'orientation dans les établissements, c'est une nouvelle charge de travail pour laquelle ils ne sont pas formés.

L'orientation scolaire se marchandise en ne proposant guère plus que de la consommation à l'information à travers forums, salons des métiers ou sites internet au grand profit des officines privées.

**Une grande confusion est entretenue sur les rapports de l'échec scolaire et les difficultés de l'insertion sociale avec un mauvais service rendu par les CIO. La stratégie gouvernementale est claire : présenter les services d'Orientation comme le maillon faible du système éducatif pour les faire disparaître à terme !**

(D'après le journal fédéral SUD éducation du 6 mars 2007)

## Enseignement professionnel : les Lycées Pro transformés en Centres de Formation des Apprentis...

Les campagnes publicitaires, les soutiens financiers ou les filières de formation semblent toujours favoriser la formation par apprentissage, majoritairement gérée par les Chambres de commerce et d'industrie ou par des organismes patronaux. L'apprentissage existe, c'est une réalité. Mais pour SUD éducation, la formation professionnelle initiale doit être sous statut scolaire public et dans le cadre de l'Education nationale. Aujourd'hui, les formations en apprentissage sont tournées vers l'adaptation immédiate aux nécessités de l'entreprise. Tandis que les apprentis sont formés à être rapidement opérationnels, le changement de machines-outils entraîne le recours à une nouvelle génération qui laisse les anciennes sur le carreau.

### Un système concurrentiel

D'ailleurs, l'offre de formation par l'apprentissage se réduit trop souvent au bassin d'emploi, limitant l'éventail des formations proposées. Pourtant, tout individu a droit à une formation en fonction de ses aspirations et non en fonction de son lieu d'habitation. L'apprentissage sert

d'abord à répondre aux besoins locaux en main-d'œuvre du patronat. On voit ainsi apparaître des formations sous statut d'apprenti qui recrutent au même niveau, au même endroit et pour un même diplôme que la formation offerte dans le système scolaire. Dans la plupart des cas, de telles créations ont pour effet l'extinction de la section existante dans le système scolaire public. La formation professionnelle initiale publique est ainsi confrontée à une concurrence déloyale dans les secteurs où il existe : industrie, tertiaire ou hôtellerie.

### Un système discriminatoire

Le système d'apprentissage est particulièrement discriminatoire et sert donc de filtre social en laissant pour compte une partie des postulants. Ainsi, nombre de candidats à l'apprentissage n'atteignent jamais la fin de leur formation au contraire de la formation professionnelle initiale publique se doit d'accueillir tous les candidats.

## SOS BIODIVERSITÉ DANS LA CREUSE



**Le loup dans la bergerie**  
La mise en place de Centres de Formation des Apprentis publics dans les LP ne se fait pas pour des raisons pédagogiques, mais pour des raisons idéologiques et financières. On veut introduire le loup dans la bergerie : à l'horizon des quinze ans à venir, la gestion souple de la carte scolaire au plus près des besoins patronaux va amener inévitablement la disparition des lycées professionnels au bénéfice des formations par apprentissage. Pourtant, le bilan des sections d'apprentissage sous statut public (créé sous le gouvernement d'Edith Cresson) est navrant pour l'Etat : les patrons n'en veulent pas et les jeunes ne se bousculent pas à l'entrée. Jusqu'où va-t-on alors aller dans les primes pour inciter le patronat au recrutement d'apprentis ? Nous ne sommes pas seulement chargés de transmettre des compétences professionnelles, nous avons aussi à éduquer, à enseigner, à développer l'esprit critique. Sans cette formation initiale polyvalente, on ferme aux élèves toute possibilité d'évolution individuelle et professionnelle.

## Au carrefour entre l'individu, l'économique et le politique

L'histoire nous apprend que l'interrogation fondamentale de la pensée politique depuis le XVIIe siècle est d'unir dans l'intérêt général l'individu et le collectif, le singulier et l'universel. Puis, les luttes sociales, notamment au XIXe siècle, exigeront que l'intérêt général n'en reste pas à des droits abstraits, mais qu'il donne accès à des droits sociaux.

En effet, si l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers, chaque personne a néanmoins des besoins et des droits sociaux, dans le cadre d'un développement économique donné, comme elle a le droit de participer aux décisions politiques. Dans les services publics, on retrouve cette articulation avec l'usager, le consommateur, le citoyen. Cette dynamique (sujet, valeurs économiques, valeurs politiques) se vit à tous les instants. L'économique comme le politique veulent imposer leurs normes. Ces normes n'ont rien de naturel. Elles correspondent à des choix économiques et des visées politiques. Elles sont un construit social. Or face à ces normes, chaque individu, qu'il les approuve ou les réprouve, veut imposer ses propres normes.

### Un équilibre lié à un rapport de force

Aucun sujet ne reste totalement passif. Il met toujours du sien pour les améliorer, pour les contester, pour les rendre concrètes, pour les enfreindre... Ceci, il le fait souvent de manière infime, implicite. En ce sens, les activités quotidiennes, les relations de service concrètes, les remarques ou contestations des usagers, des salariés, participent du débat sur l'intérêt général. Il n'y a pas de coupure entre ces activités et le politique.

## Privatisation des services publics Quelles conséquences sur la vie des femmes ?

La libéralisation et la privatisation des services publics vont avoir des conséquences sévères pour les populations. Et si tout le monde est concerné par le démantèlement des droits sociaux, les femmes le sont au premier chef car cette situation ne peut qu'aggraver les inégalités et la précarisation qui les touchent déjà majoritairement. Le recul des services publics va faire retomber sur elles la responsabilité des tâches qui ne seront plus assurées par la collectivité. Cette manœuvre est déjà à l'œuvre avec les menaces de fermeture des petites classes d'écoles maternelles, par exemple.

Ce cadre libéral préserve et même réactive l'organisation patriarcale de la société. En effet, ce projet très rétrograde ramène les femmes à des activités de confort sociétal : garde des enfants, soins aux personnes âgées, service d'entre aide, bénévoles multiples qui les soustraient aux activités salariées.

Les premières évaluations des programmes européens d'ajustements structurels montrent déjà que la plupart des tâches réalisées par les Etats dans le passé sont désormais prises en charge gratuitement par les femmes.

### Les femmes victimes des politiques libérales

Il y a nécessité à alerter sur les conséquences très spécifiques de la libéralisation de l'économie pour les femmes du Nord comme pour celles du Sud, lesquelles souffrent particulièrement de la privatisation des soins de santé. Il est donc extrêmement important de tenir compte de l'expérience de ces femmes précarisées et appauvries pour ne pas mettre en place de nouvelles privatisations.

Si de nombreuses voix s'élèvent contre la marchandisation de l'eau, de l'éducation et des soins, l'impact des privatisations sur la vie des femmes n'est pas encore suffisamment pris en compte et reconnu. C'est pourquoi les voix des femmes doivent être entendues dans ce débat puisque ONG, syndicats, organisations et partis ne prennent pas toujours en considération la dimension féministe de cette question, alors même que de nombreux témoignages montrent que les

Ceci explique que l'articulation individu-économique-politique est dynamique; elle bouge en fonction des rapports de force, qui s'expriment certes dans les luttes organisées mais aussi dans les renormalisations effectuées de manière incessante dans les activités.

Refuser cette articulation dynamique pour vouloir imposer une seule des dimensions crée toutes sortes de crises dont celle du politique. Imposer le pôle économique comme seule dimension conduit à construire une société qui n'intègre que ceux qui sont solvables et exclut les autres (intermittents, RMIstes...); c'est penser que tous les biens sont marchandisables (vente d'organes, voire de personnes, services publics) ou qu'ils doivent répondre aux critères de rentabilité (OGM, sang contaminé, vache folle...). Affirmer le pôle politique seul, conduit, soit à des sociétés bureaucratiques qui ignorent l'individu dans ses demandes concrètes, soit à des gouvernements qui se bornent à faire respecter un "droit abstrait" (décidé par les puissants et les possédants) et dont l'action se limite à la répression. En l'absence de respect de l'individu et de droits concrets, la violence ici encore est nue.

Enfin l'individualisme, en dehors de toute considération de l'économie ou des droits politiques, conduit à une impasse. Remarquons que l'ignorance de l'articulation des pôles, réalité libérale que nous subissons aujourd'hui, conduit, à la fois, à la suprématie du "tout marché", à l'exacerbation de l'individualisme et à l'affirmation d'une politique répressive.

Ainsi l'intérêt général réside dans une dynamique qui doit s'établir entre les individus, l'économique et les valeurs communes et de droits.

effets des privatisations des services publics ne sont pas neutres et que l'impact de celles-ci est différent selon le sexe.

### Une analyse féministe

La dimension féministe des privatisations doit donc être visible au sein de nos comités et de nos mobilisations, et la démarche féministe être présente dans tous les comités locaux et les groupes de travail traitant des services publics, afin que puissent être partagées nos réflexions, nos expériences et nos luttes contre la mondialisation néo-libérale dans laquelle les femmes constituent une nouvelle main-d'œuvre particulièrement flexible et vulnérable. Il appartient donc de trouver de nouvelles formes de solidarité en intégrant pleinement l'analyse féministe et son exigence de justice sociale.

D'après un article de Monique Dental, animatrice du Réseau Féministe " Ruptures "



## Le service public en questions...

### L'Europe nous oblige-t-elle à privatiser ?

**Non** : le traité instituant la Communauté européenne (art. 294 - ex art. 222) " ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres ". Une décision de privatisation (ou d'ouverture du capital) relève de la responsabilité nationale.

L'Europe intervient contre les services publics sur d'autres terrains : d'abord la libéralisation. C'est l'introduction de la concurrence : là où l'entreprise service public était seule, on autorise d'autres entreprises à la concurrencer. A Barcelone il a été question de l'ouverture à la concurrence du marché d'électricité. Cela fait perdre beaucoup de sa marge de manœuvre à l'entreprise publique qui voit ses concurrents se livrer à l'écrémage, c'est à dire s'installer dans les activités les plus rentables. L'entreprise publique ne peut

plus alors utiliser l'argent gagné dans ces activités pour financer, là où elle en perd, ses missions de service public. Le service public a alors tendance à se dégrader rapidement. La Commission européenne contrôle aussi les aides publiques aux entreprises au nom du respect des règles de concurrence. Ainsi, un Etat ne peut financer une entreprise publique comme bon lui semble. Il doit demander l'autorisation de la Commission qui peut refuser.

Les décisions nationales de privatisation et les décisions européennes de libéralisation se conjuguent pour démanteler les entreprises publiques et permettre aux investisseurs privés de réaliser des profits sur les activités rentables au détriment des missions de service public.

### La mise en concurrence fait-elle baisser les prix et améliore-t-elle le service ?

**D'une part**, la libéralisation et la privatisation n'entraînent pas systématiquement des baisses de prix, bien au contraire ! Ainsi, par exemple, dans le domaine de l'eau, un rapport de la Cour des Comptes, en 1997, précise que " la hausse du prix est bien à mettre en relation avec la privatisation " : les prix pratiqués par les opérateurs privés étaient supérieurs, en moyenne, de 28 % à ceux des régies publiques. Dans l'électricité, l'Observatoire d'un Cabinet Conseil relevait en septembre 2002, a contrario, que " des pays où la dérégulation est moins avancée ont connu des réductions de prix plus massives (Belgique, France) ".

**D'autre part**, lorsqu'il y a une baisse des prix, celle-ci n'est pas homogène. Les baisses profitent en priorité aux gros clients, en particulier, à certains grands industriels, au détriment des usagers particuliers, artisans ou petites entreprises qui ont un bien moindre pouvoir de négociation. Dans les télécoms, par exemple, des évolutions tarifaires ont été opérées et se sont traduites par une baisse sensible des tarifs longues distances (ce qui favorise, en premier lieu, le

marché des grandes entreprises) et par une augmentation des tarifs courte distance (environ 150 %), frappant ainsi les particuliers.

Ainsi, la situation des usagers les plus faibles se détériore. La péréquation qui assure le financement des activités non rentables par les activités rentables est démantelée au nom de la concurrence, accentuant ainsi les déséquilibres et l'inégalité de traitement entre les usagers selon leurs situations géographique, socio-économique,... Et les prix repartent à la hausse, en quelques années, dès que les grands opérateurs ont éliminé les plus petits.

Les libéralisations s'accompagnent fréquemment d'une dégradation de la qualité, de la sécurité et d'un recours croissant à des emplois précaires. De plus, avec l'ouverture à la concurrence, les offres de prix et de services deviennent très difficilement comparables, voire opaques pour les usagers: il suffit, par exemple, de se référer à la " jungle " actuelle des offres des opérateurs des télécommunications...

### Une entreprise privée peut-elle faire du service public ?

**Oui**, des entreprises privées assurent correctement des missions de service public : par exemple, la production de pain ou le ramassage scolaire,... Dans tous ces cas, l'autorité publique a les moyens de contrôler ce que font ces entreprises petites et moyennes, par exemple, au travers du financement, du changement de prestataire...

Mais la bataille contre la privatisation ne concerne ni les boulangers, ni les entreprises possédant quelques autobus. Il s'agit de très puissantes entreprises qui privatisées, deviennent de puissantes firmes multinationales. Et alors, les capacités de contrôle des pouvoirs publics, même des Etats, sont très restreintes et ces firmes ont un pouvoir de chantage et de nuisance qu'elles ne se privent pas d'utiliser.

Un scandale a éclaté au Japon : les entreprises privées d'électricité ont réussi pendant des années à dissimuler des rapports faisant état d'incidents et de fissures dans les réacteurs nucléaires. En Grande Bretagne, le ministre des transports avait qualifié la performance du chemin de fer privatisé de " honte nationale ". C'était en 1998, avant la catastrophe de Paddington et avant la longue série d'accidents qui s'est poursuivie. Le gouvernement était, dans ce cas, au courant de la situation. Il a tempêté, menacé. Cela n'a pas fait changer le

comportement des compagnies privées. Dans le même pays, le service de l'eau a été privatisé en 1989. En cinq ans, les factures ont doublé, les compagnies ont triplé en moyenne leurs bénéfices, les salaires des dirigeants ont quadruplé et le réseau était si mal en point qu'il s'y perdait jusqu'à 30% de la production. L'autorité de régulation a exigé la baisse des prix de 12% en 2000 et des investissements sur le réseau. Cinq compagnies ont immédiatement répliqué en annonçant plus de 3200 suppressions d'emploi.

Il est faux de prétendre que les pouvoirs publics conservent une véritable capacité de contrôle des entreprises privées lorsque celles-ci ont atteint une certaine taille et que les mouvements de rachats et de concentration les transforment rapidement en monstres détenant une puissance croissante. Plutôt que de vouloir faire boire l'âne qui n'a pas soif, c'est à dire faire faire du service public à des entreprises dont le seul souci est de faire du profit, mieux vaut confier cette mission à des entreprises faites pour le service public. Plutôt que de dire " il faut mettre en place des moyens de contrôle de ces firmes privées qui ne respectent pas les règles ", il vaut mieux ne pas transformer les entreprises publiques en de telles firmes privées.

### Ouvrir le capital, est-ce différent d'une privatisation ?

**En théorie**, ouverture du capital et privatisation ne sont pas identiques : avec l'ouverture du capital, le capital privé reste minoritaire et l'Etat conserve le pouvoir de décision.

**En pratique**, l'ouverture des entreprises publiques au capital privé fait entrer le loup dans la bergerie. La mise en bourse d'une partie du capital de l'entreprise publique signifie l'arrivée de gens dont le seul motif est le profit et non la bonne réalisation des missions de service public. Ils vont agir pour que l'entreprise gagne le plus d'argent possible, au détriment de ses missions et des conditions sociales pour ses salariés. Et comme l'entreprise est

devenue dépendante de cette source de financement, elle devra en tenir compte. Mais l'expérience montre que les directions des entreprises publiques dont le capital a été ouvert se convertissent très rapidement à la logique financière sans qu'il soit besoin que les nouveaux actionnaires se manifestent. Ainsi, depuis l'ouverture de son capital, France Telecom se détourne de plus en plus de ses missions de service public et se comporte de plus en plus comme une vulgaire firme transnationale privée. Enfin, l'ouverture du capital n'a été que le prélude à une privatisation totale (cf. aujourd'hui, France Télécom, Air France...)